

19 MAI 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 mai 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-05-224 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 19 mai 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2009-05-225 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 mai 2009

19 MAI 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-05-226 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 5 mai 2009

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2009-05-227 4.1 Participation de la Ville de Bromont à certains tournois de golf au profit d'organisme à but non lucratif

2009-05-228 4.2 Participation de la Ville de Bromont au Gala Prix Distinction de la Chambre de Commerce Haute-Yamaska

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement relatif au contrôle du transport des particules de sol par les eaux de ruissellement

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

2009-05-229 7.3.1 Autorisation de signature du protocole d'entente avec Construction Brome-Missisquoi inc. pour la phase 2 du prolongement de la rue des Lilas

2009-05-230 7.3.2 Servitudes à acquérir des propriétaires riverains à la rue Shefford, entre le chemin des Carrières et la rue Legault, en raison des travaux de réfection de la rue Shefford

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009-05-231 7.6.1 Mandat à la compagnie Novicom relatif à la demande de fréquence radio pour le Service des incendies de la Ville de Bromont

19 MAI 2009

7.7 ***DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***

- 2009-05-232 7.7.1 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation les droits de servitudes réelles et perpétuelles pour la conduite d'égout existante, propriété de Monsieur Alain Boulais
- 2009-05-233 7.7.2 Mandat confié à Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, relativement au dossier d'expropriation, propriété de Monsieur Alain Boulais
- 2009-05-234 7.7.3 Modification de cession au bail emphytéotique avec la compagnie 4242157 Canada inc. (Balnéa)
- 2009-05-235 7.7.4 Acte de garantie hypothécaire par la compagnie 4242157 Canada inc. en faveur de la Banque de Développement du Canada
- 2009-05-236 7.7.5 Autorisation à la compagnie 4242157 Canada inc. de consentir trois (3) autres charges hypothécaires sur ses droits emphytéotique
- 2009-05-237 7.7.6 Mandat à la firme BPR-Infrastructure inc. de soumettre une demande d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs concernant la réfection de la rue Shefford
- 2009-05-238 7.7.7 Demandes diverses financées à même le surplus budgétaire pour l'année 2009

8. **DIVERS**

- 2009-05-239 8.1 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région
- 2009-05-240 8.2 Proclamation des journées de la culture
- 2009-05-241 8.3 Achat d'un espace publicitaire pour un calendrier au profit de la Société canadienne du cancer

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2009-05-242 9.1 Projet de restructuration administrative à la Ville de Bromont

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19 MAI 2009

2009-05-243

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-05-224

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée
spéciale du conseil municipal du 19 mai 2009.

ADOPTÉ

2009-05-225

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 4 MAI 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée
du conseil municipal tenue le 4 mai 2009.

ADOPTÉ

19 MAI 2009

2009-05-226

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5
MAI 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les recommandations faites par le Comité Consultatif
d'Urbanisme dans son assemblée du 5 mai 2009.

ADOPTÉ

2009-05-227

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS
TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISME À BUT NON
LUCRATIF**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager certains organismes
sans but lucratif qui organisent des tournois de golf pour l'année 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté
en commanditant certains événements caritatifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les membres du Conseil et/ou leurs représentants à participer aux tournois
de golf suivants :

- Tournoi de golf au profit de la Maison au Diapason ;
- Tournoi de golf de la fondation du maire de la Ville de Bromont ;
- Tournoi de golf du maire de Cowansville ;
- Tournoi de golf de La Classique BMP ;
- Tournoi de golf de la Ville de Farnham ;
- Tournoi de golf de la Ville de Bedford ;
- Tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier ;
- Tournoi de golf de la Rôtisserie St-Hubert ;
- Tournoi de golf du restaurant East-Side Mario's.

19 MAI 2009

D'autoriser le directeur des finances à payer un montant maximum de **TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (3 700 \$)**, pour la participation de la Ville de Bromont aux tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif, pour l'année 2009.

ADOPTÉ

2009-05-228

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU GALA PRIX
DISTINCTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-
YAMASKA**

ATTENDU QUE le 25^{ième} Gala Prix Distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région se tiendra samedi le 23 mai 2009 à 17h30 au Zoo de Granby ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)**, taxes incluses, à l'ordre de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour assister au Gala Prix Distinction 2009.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF AU CONTRÔLE DU TRANSPORT DES PARTICULES DE
SOL PAR LES EAUX DE RUISSELLEMENT**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement relatif au contrôle du transport des particules de sol par les eaux de ruissellement.

19 MAI 2009

2009-05-229

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC CONSTRUCTION BROME-MISSISQUOI INC. POUR LA PHASE
2 DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 2 du prolongement de la rue des Lilas;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessitait un certificat d'autorisation émis par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs afin d'autoriser la destruction d'un milieu humide et d'établir les compensations applicables;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu l'autorisation requise du ministère en date du 6 mai 2009, laquelle porte le numéro de référence 7430-16-01-0125701 400578933 ;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à *Constructions Brome-Missisquoi inc.* de réaliser les travaux municipaux pour la phase 2 du prolongement de la rue des Lilas;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2009-RDL-06 entre la *Ville de Bromont* et *Construction Brome-Missisquoi inc.* relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du prolongement de la rue des Lilas satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur-général de la Ville à signer le protocole d'entente P2009-RDL-06, conditionnellement à ce que le promoteur ait satisfait toutes les conditions préalables à cette signature.

ADOPTÉ

2009-05-230

**SERVITUDES À ACQUÉRIR DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS À LA
RUE SHEFFORD, ENTRE LE CHEMIN DES CARRIÈRES ET LA RUE
LEGAULT, EN RAISON DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE
SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont, avec ses partenaires, est à préparer les travaux de réfection des infrastructures municipales, tant de réseaux que de chaussée, et d'enfouissement des réseaux câblés d'une partie de la rue Shefford;

19 MAI 2009

ATTENDU QUE les coûts de tous ces travaux seront acquittés par l'ensemble des contribuables Bromontois;

ATTENDU QUE la largeur d'emprise de la rue Shefford, suivant les titres de propriété, ne permet pas d'y localiser toutes les infrastructures associées à ces travaux, tels les piédestaux de Bell Canada et de Vidéotron, les transformateurs et les boîtes de raccordement d'Hydro-Québec, les puits d'accès de ces entreprises de services, les lampadaires, les bornes d'incendies, les émissaires d'égout pluvial, et cetera;

ATTENDU QUE des conventions seront signées entre les propriétaires riverains à la rue Shefford touchés par ces infrastructures, mises hors emprises, et Ville de Bromont en vue de l'obtention de servitudes permettant leur mise en place;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les servitudes nécessaires à l'installation des différentes infrastructures municipales et/ou des réseaux câblés seront acquises sans indemnités.

ADOPTÉ

2009-05-231

**MANDAT À LA COMPAGNIE NOVICOM RELATIF À LA DEMANDE
DE FRÉQUENCE RADIO POUR LE SERVICE DES INCENDIES DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Service de police effectue actuellement une étude relative à son service de télécommunication ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE désigner la compagnie Novicom et son représentant, Monsieur Serge Cadrin, à entreprendre les démarches nécessaires auprès des services concernés afin d'effectuer une demande de fréquence radio pour le Service des incendies de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

19 MAI 2009

2009-05-232

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION
LES DROITS DE SERVITUDES RÉELLES ET PERPÉTUELLES POUR
LA CONDUITE D'ÉGOUT EXISTANTE, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR
ALAIN BOULAIS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par son Conseil, adoptait le 6 mars 2002 la résolution 2002-05-221 à l'effet notamment de régulariser les titres de propriété en sa faveur afin de protéger les conduites d'égout dont elle est propriétaire sur son territoire et sur celui de la municipalité de Brigham;

ATTENDU QUE la Ville, par son Conseil adoptait le 6 octobre 2003 les résolutions 2003-10-435 et 2003-10-436 afin notamment de réitérer sa volonté d'acquérir, de gré ou par expropriation, les lots sur lesquels furent installées les conduites d'égout il y a plus de trente (30) ans avec le consentement du propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville a requis et obtenu le 2 juillet 2004 l'autorisation du Ministère de l'environnement en vertu de l'article 41 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* l'autorisant à acquérir les servitudes réelles et perpétuelles, de gré à gré ou par expropriation, sur une partie des lots 483, 484, 794, 491 et 492, situés dans la municipalité de Brigham, tel qu'il appert d'une copie conforme de ladite autorisation jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'à compter de l'automne 2004 et jusqu'à l'été 2007, la Ville a dû faire face au refus du propriétaire, monsieur Alain Boulais, de laisser libre accès à ses immeubles aux représentants de la Ville pour les fins de l'arpentage de la conduite d'égout;

ATTENDU QUE la Ville, par son Conseil, adoptait le 7 août 2006 la résolution 2006-08-408 entérinant l'entente intervenue à la Cour supérieure afin de procéder à la réparation de la conduite d'égout endommagée par monsieur Boulais le 25 juillet 2006 et prévoir un encadrement afin d'éviter que la même situation puisse se reproduire à nouveau;

ATTENDU QUE la Ville, par son Conseil, adoptait le 3 juillet 2007 la résolution 2007-07-417 entérinant l'entente intervenue entre les parties également devant la Cour supérieure, afin de prévoir l'accès par la Ville et son arpenteur-géomètre à l'aide de sa machinerie au terrain, propriété de monsieur Boulais, afin que soit arpentée la conduite d'égout y passant et afin de prévoir également le versement d'une somme de 7 500\$ à monsieur Boulais à titre d'indemnité couvrant tous les troubles, inconvénients, préjudices et dommages résultant desdits travaux d'arpentage, de la coupe d'un boisé d'une largeur de six (6) mètres et de la diminution des récoltes agricoles;

ATTENDU QUE les travaux d'arpentage ont finalement été exécutés par la Ville à l'hiver 2008 par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre;

19 MAI 2009

ATTENDU QUE Monsieur Boulais, par sa correspondance du 16 septembre 2008, réclame une indemnité totale de 450 000\$ pour la cession des droits de servitude;

ATTENDU QUE la Ville, par son Conseil, adoptait le 17 novembre 2008 la résolution 2008-11-585 constatant l'impossibilité d'une entente de gré à gré avec monsieur Boulais, malgré les tentatives de la Ville, quant au montant d'indemnité pour l'obtention des droits de servitude requis;

ATTENDU QU'eu égard à ce qui précède, la Ville n'a d'autre choix que de procéder par expropriation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les « ATTENDU » de la présente résolution en font partie intégrante.

QUE la Ville acquiert, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les droits de servitudes réelles et perpétuelles pour la conduite d'égout existante sur une largeur de dix mètres, touchant une partie du lot 2 928 582 du Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de la Ville de Bromont, le tout tel que plus amplement décrite aux plan et description technique préparés par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre (minute numéro 1408, dossier numéro F599, en date du 27 février 2008).

QUE la Ville acquiert, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les droits de servitudes réelles et perpétuelles pour la conduite d'égout existante sur une largeur de dix mètres, touchant une partie du lot 3 521 777 du Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Brigham, le tout tel que plus amplement décrite aux plan et description technique préparés par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre (minute numéro 1408, dossier numéro F599, en date du 27 février 2008).

QUE la Ville mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau Inc., avocats, pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la Loi et représenter la Ville dans ce dossier.

QUE la greffière, Me Catherine Nadeau, envoie une copie certifiée conforme de la présente résolution à la municipalité de Brigham ainsi qu'au Ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs afin de les aviser de la présente décision du Conseil.

ADOPTÉ

19 MAI 2009

2009-05-233

**MANDAT CONFIE À MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD,
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, RELATIVEMENT AU DOSSIER
D'EXPROPRIATION, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR ALAIN BOULAIS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont procèdera à l'expropriation des terrains nécessaires au passage de sa conduite d'égout forcé sur l'immeuble de monsieur Alain Boulais, dans le secteur Adamsville, touchant le lot 2 928 771, d'une superficie de mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (1 399,6 m²), et une partie des lots 2 928 582 et 3 521 777, de superficie respective de quarante et un mille trois cent trente-deux mètres carrés et deux dixièmes (41 332,2 m²) et de soixante-quatre mille six cent soixante et onze mètres carrés et un dixième (64 671,1 m²), cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1433, dossier F599 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, pour la confection des plans appropriés afin que Ville de Bromont puisse procéder à l'acquisition des immeubles ci-haut mentionnés, par voie d'expropriation, et ce, en vertu de l'article 3042 du Code Civil du Québec.

ADOPTÉ

2009-05-234

**MODIFICATION DE CESSION AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC
LA COMPAGNIE 4242157 CANADA INC. (BALNÉA)**

ATTENDU QUE le conseil considère que les garanties offertes par l'emphytéote sont suffisantes et remplissent largement les conditions exigées au bail ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la modification de la cession en emphytéose ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

19 MAI 2009

D'accepter la modification de cession au bail et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DE mandater le notaire David F. Ménard pour compléter l'acte de modification dudit bail.

ADOPTÉ

2009-05-235

**ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE PAR LA COMPAGNIE
4242157 CANADA INC. EN FAVEUR DE LA BANQUE DE
DÉVELOPPEMENT DU CANADA**

ATTENDU QUE le conseil considère que les garanties offertes par l'emphytéote sont suffisantes et remplissent largement les conditions exigées au bail ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, à titre d'intervenant, un acte de garantie hypothécaire par la compagnie 4242157 Canada inc. en faveur de la Banque de Développement du Canada, pour un montant de TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000 \$), et grevant notamment les droits emphytéotiques de 4242157 Canada inc., acte devant être reçu devant le notaire David Nolan.

QUE ladite intervention étant aux fins par la Ville, à titre de propriétaire du fonds cédé en emphytéose, de consentir à ce que l'emphytéote accorde une telle hypothèque à son créancier.

ADOPTÉ

19 MAI 2009

2009-05-236

**AUTORISATION À LA COMPAGNIE 4242157 CANADA INC. DE
CONSENTIR TROIS (3) AUTRES CHARGES HYPOTHÉCAIRES SUR
SES DROITS EMPHYTÉOTIQUE**

ATTENDU QUE le conseil considère que les garanties offertes par l'emphytéote sont suffisantes et remplissent largement les conditions exigées au bail ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont autorise la compagnie 4242157 Canada inc. à titre d'emphytéote, de consentir trois (3) autres charges hypothécaires sur ses droits emphytéotiques, notamment en faveur de Investissement Québec pour un montant de 250 000 \$, en faveur de Fier Montestrie Capital s.e.c. pour un montant de 400 000 \$, et en faveur de Fier Innovation Durable société en commandite pour un montant de 400 000 \$.

QUE ces deux (2) dernières hypothèques soit de rang égal (pari-passu).

ADOPTÉ

2009-05-237

**MANDAT À LA FIRME BPR-INFRASTRUCTURE INC. DE
SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PARCS CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU la réalisation du projet de remplacement des infrastructures de la rue Shefford;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de ces travaux, un nouvel émissaire pluvial au cours d'eau Latulippe doit être aménagé sur le lot 2591286, pour drainer une partie de la rue Shefford;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19 MAI 2009

QUE le Conseil mandate la firme BPR-Infrastructure inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville de Bromont, une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le tout en vertu de l'article 32 et de l'article 22 si requis, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'il soit habilité à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation.

QUE le Conseil confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc., quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

2009-05-238

**DEMANDES DIVERSES FINANÇÉES À MÊME LE SURPLUS
BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE le conseil est désireux de réaliser des projets additionnels pour 2009;

ATTENDU QUE le surplus accumulé se chiffre à 1 004 389\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE réaliser les projets retenus dans la liste déposée par la direction générale pour un montant n'excédant pas **DEUX CENT DIX MILLE DOLLARS (210 000 \$)**.

ADOPTÉ

2009-05-239

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE
COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QU'il est temps de renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région ;

19 MAI 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175 \$), plus les taxes applicables, à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région, somme représentant le renouvellement de la Ville de Bromont, de juin 2009 à juin 2010.

ADOPTÉ

2009-05-240

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Bromont et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, **Les Journées nationales de la culture**, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

19 MAI 2009

QUE la Ville de Bromont, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame **Journées de la culture** le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

2009-05-241

ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE POUR UN CALENDRIER AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

ATTENDU QU'afin de souligner le 5^e anniversaire du Relais pour la vie de Cowansville, le comité organisateur a décidé de mettre en circulation 1000 calendriers qui seront en vente au coût de 10 \$, au profit de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QU'il en coûte 300 \$ pour un espace publicitaire représentant une page dudit calendrier ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a décidé d'appuyer la cause de la recherche sur le cancer par l'entremise de l'événement du Relais pour la vie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter un espace publicitaire au nom de la Ville de Bromont pour une page du calendrier au coût de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)**.

ADOPTÉ

2009-05-242

PROJET DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE À LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire assurer la pérennité des opérations municipales ;

19 MAI 2009

ATTENDU QUE la direction générale a déposé un projet de restructuration ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet de restructuration et d'autoriser un montant de **CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT DEUX DOLLARS (54 402 \$)** pour l'année 2009.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jacques Lapensée demande s'il a bien entendu qu'il y avait une demande afin d'agrandir les surfaces au Carrefour Champêtre et pourquoi faire une exception. Il veut également savoir si cela n'ouvre pas la porte pour d'autres entreprises de la même superficie. Enfin, il s'interroge sur la possibilité d'une étude de la Ville pour remplacer les deux (2) ponts (rue Shefford et boulevard de Bromont) pour en faire un seul.
- Monsieur Pierre Charron remercie les membres du Conseil pour la résolution autorisant la signature de son protocole d'entente. Par contre, il demande aux conseillers et à la direction générale de prendre ce dossier en priorité afin qu'ils obtiennent les permis de construction le plus rapidement possible.
- Monsieur Bertrand Côté s'enquiert relativement à l'avis de motion afin de savoir si c'est en rapport avec la demande faite pour la protection des berges et si cela inclut la plantation d'arbres.
- Monsieur Jean-Yves Beaudoin est content de voir ses amis de Grigny. Il questionne le Conseil à savoir s'il va y avoir un pont pour la piste cyclable qui va traverser la rivière Yamaska. Ce dernier indique également un problème de signalisation dans la piste cyclable qui traverse le Carrefour Champêtre.

19 MAI 2009

2009-05-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE